



## Rachat de la par d'une voiture apres pacs cassé

Par **flanker27**, le **03/03/2015** à **11:28**

Bonjour,  
je suis séparé depuis plus d'un an.  
Nous étions pacsé.  
celui-ci a été cassé par les deux avant la séparation de fait.  
il n'y a pas eu de jugement sur les biens a l'heure actuel et je ne le souhaite pas car c'est coûteux et pas facile pour le moral.

Mon problème est que je dispose de la voiture (je suis titulaire et elle quo-titulaire) depuis un an environ.

J'ai fais dès la séparation une proposition sur le rachat par l'un de nous de la part de l'autre, ou la vente total.

Elle me répond un an après que c'est OK pour le montant que je lui propose.

Oui mais la voiture ne vau plus autant depuis, et j ai eu des réparations (a ma charge comme c moi qui l'utilise).

Si cela passe par un jugement, faudra t'il que je paye le montant proposé il y a un an ou la cote part de la valeur actuelle de cette voiture de merde????

Merci pour vos réponses :)